



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 92901

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la multiplication des grossesses tardives. Phénomène sociétal trouvant son explication sur la base de plusieurs évolutions (études prolongées, saturation du marché de l'emploi, indépendance affirmée...), la multiplication des grossesses tardives devient aujourd'hui une réalité. Or la conception des enfants au-delà d'un certain âge devient aléatoire en raison de la forte diminution de la fertilité féminine. De plus, les risques de malformations ou de maladies génétiques telles que la trisomie par exemple augmentent très rapidement avec l'âge des parents. Face à la multiplication des grossesses tardives en France, il n'est pas évident que ces risques soient réellement connus du grand public ou alors le facteur risque n'a pas généré une prise de conscience collective. Dans ces conditions, le lancement d'une grande campagne d'information et de sensibilisation nationale pourrait être proposé à l'encontre de la population mais également des professionnels de santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur l'opportunité d'une telle réalisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92901

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 2006, page 4374